CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E166113** **VALABLE JUSQU'AU** **12/01/2027**

ÉDITÉ LE 14/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Raison sociale : MATVIC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/04/2025
Capital : 20 000

9 AVENUE AVENUE D'ALSACE
MONTIER EN DER
52220 LA PORTE DU DER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2016B00232
Siret : 822 341 780 00036
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4410306
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021664250504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021664250504
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 03 25 04 25 67 **Fax :**
Portable : 06 32 43 12 40
Responsabilité légale :
BAUWENS LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet : www.bauwens-toiture-chauffage.com/
E-mail : contact@ets-bauwens.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 294 498 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E166113** **VALABLE JUSQU'AU** **12/01/2027**

ÉDITÉ LE **14/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/04/2025
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2016B00232

Siret : **822 341 780 00036**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4410306
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021664250504
Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021664250504
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : **MATVIC**

9 AVENUE AVENUE D'ALSACE
MONTIER EN DER
52220 LA PORTE DU DER

Téléphone : 03 25 04 25 67 **Fax :**
Portable : 06 32 43 12 40

Site Internet : www.bauwens-toiture-chauffage.com/
E-mail : contact@ets-bauwens.fr

Responsabilité légale :
BAUWENS LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	13/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/01/2026
o Fenêtres de toit	13/01/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/01/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	13/01/2026
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/01/2026
o Isolation des combles perdus	13/01/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.